

## LISTE DES DELIBERATIONS

## 22<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal du 09 novembre 2022

## Le Conseil Municipal

		Approbation des procès-verbaux des 20 <sup>ème</sup> et 21 <sup>ème</sup> séances du Conseil Municipal
1	Approuve sous 33 voix pour	Le procès-verbal de la 20ème séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.
	VOIX POUI	Le procès-verbal de la 21ème séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022.
2	D.C. Ma	Retrait de la délibération « Décision modificative n°3 du Budget principal et du Budget annexe des Parcs de stationnement 2022 » du 26/09/2022
	Décide sous 33 voix pour	- de retirer la délibération du Conseil Municipal du 26/09/2022 : « décision modificative n°3 du Budger principal et du Budget annexe des Parcs de stationnement 2022 »
		- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
		Décision modificative n°3 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement
3	Décide sous 33 voix pour	- D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	028	6068	011	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	47 214,8
D.	F	288	611	011	12EN	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES PERISCOLAIRE	-173 285,0
D	_	024	65748	65	CAB	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	515,0
D	F	30	65748	65	MUSE	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 500,00
D	-	01	66111	66	11FI	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	2 000,00
						érations réelles en dépenses de la section de fonctionnement :	-122 055,18
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 646,18
D	F	60	675	042	11FI	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	20 000,00
				31 10		érations d'ordre en dépenses de la section de fonctionnement :	191 646,14
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	69 591,00
R	F	01	74111	74	11FI	DOTATION FORFAITAIRE	52 258,00
R	F	01	741123		11FI	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	-1 621,00
R	F	322		75	13SP	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	11 577,00
R	F	325	75888	75	13SP	AUTRES	7 377,00
		525	13000		Table 1	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	69 591,00
D	1	551	13251	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
D	i	01	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	-48 000,00
D	i	213	20421	204	12EN	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	430,00
D D	i	028	21848	21	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	35 250,00
		020	210-0	2.1		ppérations réelles en dépenses de la section d'investissement :	32 680,00
D	1	512	21578	041	11FI	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	23 436,00
D	-	845	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 865,00
D	i	847	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	103,00
	3	647	2313	041		pérations d'ordre en dépenses de la section d'investissement :	26 409,00
						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	59 089,00
R	1	211	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 245,00
R		212	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	6 588,00
R	-	288	1311	13	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	295,00
R	-	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 916,00
R	-	314	1311	13	MUSE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	11 276,00
R		322	13151	13	13SP	GFP DE RATTACHEMENT	136 500,00
R	2	551	13151	13	11FI	GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
R	-	314	1321	13	MUSE	ETAT SUBVENTION /ACTIF NON AMORTISSABLE	6 750,00
_		551	1321	13	11FI	SUBV ETAT ECONOMIES D ENERGIE TRANSITS ENERGETIQUE	10 333,00
R	1	01	1345	13	22PE	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE PO	-13 399,00
R R	1	020	1641	16	11FI	EMPRUNTS EN EUROS	-368 470,18
K	1	020	10	110	11177	opérations réelles en recettes de la section d'investissement :	-158 966,18
D		613	1211	041	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 436,00
R		512 845	1311 2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 865,00
R	1	847	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	108,00
R	-					TITRES DE PARTICIPATION	20 000,00
R	,	60	261	040	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	171 646,18
R_	1	01	021	021	11FI	opérations d'ordre en recettes de la section d'investissement :	218 055,18
7						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT:	59 089,00

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	01	023	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-473,00
D	F	8225	678	042	11FI	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	473,00
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	0,00
D	ı	8224	2315	041	11FI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 240,00
						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	2 240,00
R:	ı	01	021	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-473,00
R	ı	8224	2031	041	11FI	FRAIS D'ETUDES	2 240,00
R	1	8225	2762	040	11FI	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	473,00
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 240,00

		<ul> <li>D'autoriser le Maire à prendr présente délibération.</li> </ul>	e et signer toutes les di	ispositions nécessaires à l'application de la		
		Constitution du bureau de vote - Ele	ections professionnelle	s 2022		
4	Décide sous 33 voix pour	De désigner, conformément aux terme les membres du bureau de vote comm	es de l'article 9 du décret ne suit :	n° 2014-793 du 9 juillet 2014 sus cité		
	voix pour	Président : Madame Carole DIDIOT, Secrétaire : Madame Christiane HECK				
5		Participation à la protection soci- prévoyance pour l'année 2023	ale des agents – pro	longation des contrats de santé et de		
	Décide	De prolonger le contrat actuel relatif groupement de contrat, entré en vigu- pour une durée de 1 an, soit jusqu'au	eur le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 et	et « prévoyance », conclu dans le cadre de t arrivant à échéance le 31 décembre 2022		
	sous 33 voix pour	De maintenir le niveau de participation de l'employeur au niveau actuel, pour le risque santé et pour la prévoyance ;				
		D'approuver les avenants de prolong d'autoriser Monsieur le Maire à signe assurer une protection sociale complé	er ces avenants et tous	reaux taux de cotisation et les garanties, e les documents s'y rapportant, conclus pou ant l'année 2023;		
		De fixer la date d'effet de ces décision				
		D'inscrire les crédits nécessaires au bringer de sensibilisation au Handica		D!## 4-		
6				dicap 2022, les subventions suivantes		
		ASSOCIATION				
	Décide	ASSOCIATION	Subvention attribuée			
	Décide sous 33 voix pour	ABYSS Comité Départemental du Sport Adapté				
	sous 33	ABYSS	Subvention attribuée  1 200 €			
	sous 33	ABYSS  Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	Subvention attribuée  1 200 €  3 533 €			
	sous 33	ABYSS Comité Départemental du Sport Adapté Moselle IME	Subvention attribuée  1 200 €  3 533 €  500 €			
	sous 33	ABYSS Comité Départemental du Sport Adapté Moselle IME ESAT TOTAL	Subvention attribuée  1 200 € 3 533 € 500 € 500 € 5733 € et primitif 2022, sur la light			
	sous 33	ABYSS  Comité Départemental du Sport Adapté Moselle IME  ESAT  TOTAL  Les crédits sont disponibles au budge 65, rubrique 425, article 65748.  - d'autoriser le Maire à signer les conv	Subvention attribuée  1 200 € 3 533 € 500 € 500 € 5733 € et primitif 2022, sur la lignerations afférentes,	ne « Santé-Regards Différents » au chapitr		
7	sous 33	ABYSS  Comité Départemental du Sport Adapté Moselle  IME  ESAT  TOTAL  Les crédits sont disponibles au budge 65, rubrique 425, article 65748.  - d'autoriser le Maire à signer les conv - d'autoriser le Maire à signer la conv l'association FIFH.  Signature de la Convention Territori  D'autoriser Monsieur le Maire à signer	Subvention attribuée  1 200 € 3 533 € 500 € 500 € 5733 €  et primitif 2022, sur la liguentions afférentes, rention avec le FIFH et coiale Globale  la Convention Territoriale	ne « Santé-Regards Différents » au chapitre de verser le montant forfaitaire de 7 107 € a		
7	sous 33 voix pour	ABYSS  Comité Départemental du Sport Adapté Moselle IME  ESAT  TOTAL  Les crédits sont disponibles au budge 65, rubrique 425, article 65748.  - d'autoriser le Maire à signer les convoir d'autoriser le Maire à signer la convoir d'autoriser le Maire à signer la convoir d'autoriser le Maire à signer la convoir d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour la période du 1er janvier 2022 au	Subvention attribuée  1 200 € 3 533 € 500 € 500 € 5733 €  et primitif 2022, sur la ligit entions afférentes, tention avec le FIFH et co tale Globale  la Convention Territoriale 31 décembre 2026.	ne « Santé-Regards Différents » au chapitre de verser le montant forfaitaire de 7 107 € a e Globale et ses éventuels avenants		
7	sous 33 voix pour Décide sous 33	ABYSS  Comité Départemental du Sport Adapté Moselle  IME  ESAT  TOTAL  Les crédits sont disponibles au budge 65, rubrique 425, article 65748.  - d'autoriser le Maire à signer les conv - d'autoriser le Maire à signer la conv l'association FIFH.  Signature de la Convention Territori  D'autoriser Monsieur le Maire à signer	Subvention attribuée  1 200 € 3 533 € 500 € 500 € 5733 €  et primitif 2022, sur la ligit entions afférentes, tention avec le FIFH et co tale Globale  la Convention Territoriale 31 décembre 2026.	ne « Santé-Regards Différents » au chapitre de verser le montant forfaitaire de 7 107 € a e Globale et ses éventuels avenants		

- 1		Mission Locale			
		- C'est dans la boîte :			3 247 €
		TOTAL:			3 247 €
		> Association Riv'D	roite		
		- Fête de Noël écocitoye	enne :		950 €
		TOTAL:			950 €
		TOTAL GENERAL :			4 197 €
		Les crédits nécessaires sont (Animations - Politique de la Vil		ous Chapitre 65, Ru	ibrique 518, Article 6574
		Marché de Noël 2022			
	Décide sous 33 voix pour	De valider les dates et le périmo	ètre du Marché de Noël 202	2.	
0	Décide	Délibération rectificative suit des tarifs du Conservatoire	e à une erreur matérielle	sur la délibération	relative à la modification
	sous 33 voix pour	De rectifier l'erreur matérielle de	e la délibération relative à la	modification des tarif	fs du Conservatoire en
	·	supprimant la formule « Les sor	mmes seront arrondies à l'e		
1	·	supprimant la formule « Les son  Attribution de subventions - 1  d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :	mmes seront arrondies à l'et	uro le plus proche ».	
1		Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya	mmes seront arrondies à l'et	uro le plus proche ».	
ı	•	Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :	nmes seront arrondies à l'et Ficket Sport Culture ant participé au dispositif « 1	uro le plus proche ».  Ficket Sport Culture »	
	•	Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS	nmes seront arrondies à l'er Ficket Sport Culture ant participé au dispositif « T ACTIVITES	uro le plus proche ».  Ficket Sport Culture »	
	•	Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL	ricket Sport Culture  Int participé au dispositif « T  ACTIVITES  Peinture	ro le plus proche ».  Ficket Sport Culture »  MONTANT  104 €	
<b>I</b>		Attribution de subventions - Todattribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises	ricket Sport Culture  Int participé au dispositif « T  ACTIVITES  Peinture  Aéromodélisme	ro le plus proche ».  Ficket Sport Culture »  MONTANT  104 €  208 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis	inmes seront arrondies à l'et  Ficket Sport Culture  ant participé au dispositif « 1  ACTIVITES  Peinture  Aéromodélisme  Tennis	ricket Sport Culture »  MONTANT  104 €  208 €  727 €	
	Décide	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA	inmes seront arrondies à l'et  Ficket Sport Culture  ant participé au dispositif « 1  ACTIVITES  Peinture  Aéromodélisme  Tennis  Athlétisme	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket	int participé au dispositif « Tentre Aéromodélisme Activites Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 € 641 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique	nmes seront arrondies à l'et  Ficket Sport Culture  ant participé au dispositif « 1  ACTIVITES  Peinture  Aéromodélisme  Tennis  Athlétisme  Basket  Gymnastique	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 € 641 € 1 509 €	
I	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte	int participé au dispositif « 1  ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 € 641 € 1 509 € 173 € 2 310 € 433 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - 1 d'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   190 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 € 641 € 1 509 € 173 € 2 310 € 433 € 190 € 1 267 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes	#ONTANT  104 €  208 €  727 €  1 908 €  641 €  1 509 €  173 €  2 310 €  433 €  190 €  1 267 €  208 €	
ı	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs	nmes seront arrondies à l'entre l'interprétaire au dispositif « 1  ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime	montant 104 € 208 € 727 € 1 908 € 641 € 1 509 € 173 € 2 310 € 433 € 190 € 1 267 € 208 € 381 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   190 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   364 €	
•	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard Cercle d'Escrime	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation Danse, informatique	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   190 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   3 890 €	
	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises ASS Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard Cercle d'Escrime Cercle Nautique	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation Danse, informatique Handball	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   190 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   3 890 €   658 €	
•	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard Cercle d'Escrime Cercle Nautique Foyer culturel	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation Danse, informatique	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   1 90 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   3 890 €   658 €   990 €	
1	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises Ass Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard Cercle d'Escrime Cercle Nautique Foyer culturel Sarreguemines Handball	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Tennis Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation Danse, informatique Handball Judo Karaté	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   190 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   3 890 €   658 €   990 €   100 €	
1	Décide sous 33	Attribution de subventions - Tod'attribuer aux associations aya pour l'année 2022 :  ASSOCIATIONS ADAL Ailes Sarregueminoises ASS Tennis ASSA Asso Basket Asso Gymnastique Ass Lutte Badminton Boxing Club Club BB15003 Cercle d'Echecs Cercle de Billard Cercle d'Escrime Cercle Nautique Foyer culturel Sarreguemines Handball Judo Club	ACTIVITES Peinture Aéromodélisme Athlétisme Basket Gymnastique Lutte Badminton Boxe anglaise Maquettes Echecs Billard Escrime Natation Danse, informatique Handball Judo	## MONTANT    104 €   208 €   727 €   1 908 €   641 €   1 509 €   173 €   2 310 €   433 €   1 90 €   1 267 €   208 €   381 €   364 €   3 890 €   658 €   990 €	

		Rowing Kayak Club	Kayak	260 €				
		Espoir Sarreguemines Rugby	Rugby	130 €				
		Sarreguemines Football Club	Football	572 €				
		Sarreguemines Jump	Equitation	346 €				
		Sprinter Club	Cyclisme	312 €				
		Taekwondo	Taekwondo	100 €				
		Ass Tennis de Table	Tennis de Table	1 128 €				
		TOTAL GENE	RAL	20 000 €				
		Les crédits sont inscrits au budget   4214 (Aides à la famille) article 6574  Concession pour la gestion de la	48 (subventions autres p	ersonnes de droit privé)	tion courante), rubriqu			
12	Décide sous 32 voix pour	ARTICLE 1er : de déléguer à la socune durée de 5 ans ARTICLE 2 : d'approuver le projet d'ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le afférents.	iété P.F. BACKES, l'exp le contrat de concession	loitation du funérarium,				
13		Concession pour la gestion de l'a	rérodrome de Sarregue	mines-Neunkirch - cho	ix du délégataire			
•	Décide sous 33	- d'approuver le projet de contrat et	ses annexes					
	voix pour	- d'autoriser monsieur le Maire Sarreguemines association de droit	à signer le contrat de local, conformément aux	e concession avec L'E x exigences du cahier de	spoir aéronautique des charges.			
4		Concession de service public r choix du délégataire	our l'exploitation du	stationnement payant	sur voirie publique			
	Décide sous 33	ement payant sur voir						
	voix pour	- d'approuver le projet de contrat de concession						
		- d'autoriser M. le Maire à signer INFRA/INDIGO PARK	le contrat de concession	on de service public à i	ntervenir avec INDIG			
15	Décide	Avenant n°7 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin						
	sous 33 voix pour	- d'approuver la nouvelle grille ta stationnement aux usagers des par 25 novembre 2022 au 31 décembre	rcs de stationnement du	rir la gratuité des deux Carré Louvain et du Mo	premières heures o pulin pour la période o			
		- d'autoriser le maire à signer l' 1 <sup>er</sup> janvier 2018 confiant délégation	avenant n° 7 à la co de service public des pa	nvention de délégation ircs en ouvrage du Carré	de service public de Louvain et du Moulin			
16	Décide	Convention avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Sarreguemines en vue de la cession de véhicule DELAHAYE						
-	Décide sous 33 voix pour	- d'approuver, au profit de l'ami symbolique du véhicule DELAHAYI	cale des sapeurs-pom <sub>l</sub> E immatriculé 473Z57 et	piers de Sarreguemine : enregistré au patrimoin	s, la cession à l'eu e de la collectivité sou			
	voix pour	le numéro d'inventaire 000254						

17		Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle pour assurer les missions de la fonction
	Décide sous 32	d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels  - de conventionner jusqu'au 31 décembre 2025 avec le Centre de Gestion de la Moselle pour assurer les
	voix pour	missions de la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente ainsi que toutes pièces ou tous documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.
		Cession d'une parcelle communale cadastrée section 69 n°124(2) à la société LUBATEX
18	Décide sous 33	- de céder le terrain cadastré Section 69, n° 124(2) d'une superficie de 1182m², au prix de 1182€ à la société LUBATEX implantée 30, rue des Frères Rémy à Sarreguemines
	voix pour	- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère
		Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Edouard WEBER
19		Point ajourné
		Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Jean-Paul BICHLER
20		Point ajourné
		Lancement d'une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste 4A rue Poincaré
21	Décide sous 33 voix pour	- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue par les articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales pour la parcelle susvisée.
		- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes rendus nécessaires pour le lancement de cette procédure.
22		Etat des prévisions des coupes 2023 et état d'assiette des coupes 2024. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2023 en forêt communale
		1) Etat des prévisions des coupes 2023 et état d'assiette des coupes 2024
		- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2023.
		Coupe parcelles 4i, 13i, 15i, 16i, 25j
	Décide sous 33 voix pour	<ul> <li>L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).</li> </ul>
		<ul> <li>Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)</li> <li>Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat</li> </ul>
		<ul> <li>Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.</li> </ul>
		- Bois de chauffage non façonné :
		<ul> <li>le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.</li> <li>le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère.</li> </ul>
		Coupe parcelles diverses : Coupe hêtres dépérissants
		<ul> <li>- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 141 355 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.</li> </ul>

	- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 comme suit :
	- dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 605 – exploitation et débardage = 127 355 € HT - dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 6282 – frais de gardiennage = 14 000 € HT - recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 190 090 € HT  - d'accepter l'inscription à <u>l'état d'assiette des coupes 2024</u> des parcelles 1i et 13i de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 060 m³,  2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2023 en forêt communale.  - d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2023 pour un montant de 36 380 € HT :  - Investissement : 28 840 €  - Fonctionnement : 7 540 €  - de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.  - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 comme suit :  - Chap 023 – Rub. 8330 Art 2128 - 23FO (Investissement) = 28 840 € HT  - Chap 011 – Rub. 8330 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) = 7 540 € HT  - de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :  - pour les tonnages transportés : 1,00€ par m³ et par kilomètre.
Prend acte	- pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m² et par mois  Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)  - de virements de crédits - d'acceptation d'indemnités de sinistres - d'utilisation de crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - de renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain - d'une demande de renouvellement d'adhésion
	<u>Divers</u> Néant
	Prend acte

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF

Maire de Sarreguemines

1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional